

pour vos amis et pour de zélés académiciens. Ils vous estiment trop pour soupçonner que vous songiez à vous démentir sur les démarches dont vous vous êtes chargé. La Société royale touche à un nouveau degré d'illustration. Nous n'avons essuyé quelques tempêtes que pour voir revenir le calme. Il se présente déjà quatre ou cinq sujets pour la place de M. Christin. Si vous eussiez été présent à l'orage, vous auriez vu que la compagnie s'est comportée avec une prudence, une modération dignes de l'Aréopage. Tout le public de Lyon loue ses procédés. Je sais que ce témoignage ne sera peut-être pas d'un grand poids où vous êtes.

Mais, quoi qu'il en soit, je me flatte de n'être pour rien dans cette contestation ; personne ne désire plus ardemment la paix que moi. S'il vous vient quelque nouvel expédient pour tout accommoder, vous m'obligerez de me l'indiquer, et j'en ferai part en votre nom à la Société royale. Mais, ce qui serait encore mieux, hâtez-vous de nous répondre. M. l'abbé de la Croix se porte pour médiateur ; votre présence l'aideroit beaucoup. Nous espérons de vous voir faire l'ouverture de la séance publique prochaine. Elle sera le 18 avril. Vous y verrez que, malgré les troubles, le travail n'en est pas ralenti, et vous y retrouverez les mêmes sentiments dans vos confrères.

Je suis, etc.

Envoyée le 18 mars 1755, à M. Soufflot, de l'Académie royale d'architecture, place du Vieux Louvre, chez M. Coustou.

VIII. *Copie de la lettre écrite à M. le duc de Villeroy par le secrétaire de la Société royale, le 29 mars 1755.*

Monseigneur,

Les bontés dont vous avez toujours honoré la Société royale, et l'intérêt que vous daignez prendre aux progrès de son établissement, l'encouragent à s'adresser à vous, comme

à son chef et à son protecteur, pour vous instruire de quelques troubles élevés depuis peu dans ses assemblées, au sujet d'une contestation qui aurait dû lui être absolument étrangère.

Le P. Tolomas, jésuite, membre de cette Académie et régent de rhétorique, prononça, au mois de novembre dernier, en présence du consulat, une harangue latine à la rentrée des classes du grand collège de cette ville, et il déposa son manuscrit entre les mains de M. le Prévôt des marchands. Deux mois après, M. Dalember, académicien de Paris, sur quelques rapports qui lui ont été faits, a prétendu être offensé personnellement dans ce discours. Il a été écrit à la Société royale pour lui demander justice publique ou un certificat de la vérité du fait signé des académiciens. La compagnie s'est trouvée hors d'état de faire droit sur ces deux demandes. Elle n'a le pouvoir d'exclure de force aucun de ses membres, que dans le cas d'une extrême importance et avec des preuves suffisantes. Il serait injuste de la rendre responsable de ce qui se passe au dehors de ses assemblées. Elle ne peut d'ailleurs porter aucun jugement sur la harangue du P. Tolomas, puisqu'elle n'y a point assisté, et que cet ouvrage inconnu aux trois quarts des académiciens est purement du ressort des collèges. L'Académie a néanmoins répondu à M. Dalember dans les termes les plus obligeants, qu'ignorant le tort dont il se plaint, elle n'avait d'autre parti à prendre pour le satisfaire que d'engager le P. Tolomas à lui écrire une lettre de politesse et de désaveu. Plusieurs autres lettres ont été jointes à la sienne pour sa justification. Malgré toutes ces précautions, quatre de nos académiciens, regardant cette affaire d'un autre œil que la compagnie, ont donné leurs démissions, et M. Dalember poursuit vivement sa demande qu'il accompagne de plaintes et de menaces.

La Société royale ne se serait jamais déterminée, Monseigneur, à vous importuner par le détail d'un démêlé qu'elle avait d'abord jugé peu digne d'attention ; mais apprenant que le bruit en retentit jusques dans Paris même, craignant

qu'on ne vous prévienne contre ses procédés, elle n'a pas cru qu'il convînt que vos protégés fussent les derniers à vous informer de ce qui les intéresse.

Agréez donc, Monseigneur, que la Société royale réclame la continuation de votre faveur et de votre protection dans la vue de maintenir sa liberté et la tranquillité si nécessaires à ses exercices. Elle ose espérer que vous accorderez aussi votre approbation à la conduite prudente et modérée qu'elle a tenue dans cette circonstance. Elle touche sous vos auspices à un nouveau degré d'illustration. Feu M. Christin, son secrétaire, lui a fait plusieurs dons par son testament, et a fondé le prix annuel d'une médaille d'or en faveur des savants qui voudront concourir au travail proposé et jugé par la Société royale. La place que cette compagnie vient de me confier, ne me permet pas, Monseigneur, de vous laisser ignorer ces différents événements, et je n'ai point de fonction plus flatteuse à remplir que celle qui me fournit l'occasion d'unir aux vœux et aux hommages de mes confrères le témoignage du profond respect avec lequel je suis, etc. ,

IX. *Lettre de M. Dalember à M. Bourgelat, du 7 avril 1755.*

Monsieur,

Si la conduite qu'on a tenue à mon égard dans l'affaire du P. Tolomas ne m'avoit accoutumé à n'être plus surpris de rien, j'avoue que je le serois extrêmement de ce que vous me faites l'honneur de me mander par votre dernière lettre. Il faut avoir une grande envie de calomnier, même en pure perte et sans la moindre vraisemblance, pour oser répandre, comme l'on fait, qu'ayant reconnu les fausses démarches dans lesquelles vous m'aviez engagé, je me suis brouillé avec vous sans retour. Je vous prie, Monsieur, d'assurer tous ceux à qui on veut persuader cette ridicule nouvelle (car je ne parle point de ceux qui la répandent sans la croire), que je vous